

148931-96-00

Environnement Canada

Plan d'action

1996/1997 - 1999/2000

Message du ministre

Les Canadiens veulent dès maintenant vivre dans un environnement sain et ils veulent préserver la santé de l'environnement pour les générations à venir. Ils comptent sur le gouvernement fédéral pour faire figure de chef de file sur la scène de l'environnement. C'est pourquoi le premier ministre, Jean Chrétien, a dit : « L'environnement doit devenir l'une de nos grandes priorités au moment où nous nous préparons à aborder le XXI^e siècle. »

En ma qualité de ministre de l'Environnement, mon attention se portera tout particulièrement sur six grandes priorités :

- Favoriser l'écocivisme et sensibiliser ainsi que gagner davantage l'appui du public à la cause de l'environnement;
- Débarrasser notre atmosphère et nos eaux des substances toxiques;
- Protéger les espèces;
- Contribuer à la création d'emplois et à la croissance en établissant un lien entre l'emploi et l'environnement;
- Édifier et mobiliser de nouveaux partenariats;
- Mettre le Canada en position d'autorité sur la scène internationale en respectant nos engagements internationaux et en prenant des mesures d'avant-garde pour poursuivre notre action, vu l'importance croissante des phénomènes planétaires qui menacent notre environnement.

Voilà l'épicentre de la stratégie environnementale du gouvernement fédéral — c'est le genre de stratégie que les Canadiens exigent de nous.

Le plan d'action d'Environnement Canada pour 1996/1997 à 1999/2000 vous montre avec quel brio nous donnerons suite à ces engagements, et bien davantage encore. Le plan d'action consiste en un programme très détaillé pour assurer la santé de l'environnement, sécuriser les Canadiens contre les risques attribuables à l'environnement et bâtir une société plus verte — ce sont là, en fait, les trois «sous-fonctions» du Ministère. Par ailleurs, le Ministère est en voie de se donner une nouvelle structure pour que son organisation soit moins chargée, plus efficace et plus souple, au service des Canadiens.

Dans le plan d'action, chacune des différentes fonctions vise à obtenir un résultat simple et global, pour donner aux Canadiens le genre d'environnement qu'ils espèrent et méritent.

Prendre soin du présent tout en bâtissant l'avenir — ce sont là les deux attributions fondamentales du gouvernement. Le plan d'action montre comment Environnement Canada s'acquittera de ces attributions au cours des quatre prochaines années. Ayant rencontré ces attributions, le Ministère contribuera sensiblement à protéger la qualité de l'air et de l'eau et à préserver la biodiversité. Il aidera à conserver cet énorme potentiel que sont nos richesses naturelles qui ont conféré au Canada son identité distinctive. Il favorisera la création d'emplois dans l'industrie de l'environnement en pleine expansion. Il permettra aux jeunes de participer aux décisions qui influenceront sur leur avenir.

C'est une optique toute simple que les Canadiens peuvent comprendre et qui nous permettra de tenir parole. Environnement Canada ajoutera ainsi de nouveaux fleurons à sa brillante feuille de route des 25 dernières années et le gouvernement fédéral démontrera qu'il sait jouer le rôle de chef de file en matière d'environnement; c'est ce que veulent les Canadiens et c'est ce dont notre pays a besoin.



Sergio Marchi
L'honorable Sergio Marchi

L A C O N T I N U I T É D A N S L E C H A N G E M E N T



Plan d'action 1996/1997 à 1999/2000

ENVIRONNEMENT CANADA

Plan d'action de 1996/1997 à 1999/2000

Un environnement sain

La sécurité contre les risques environnementaux

Une société plus verte

Les changements atmosphériques

Les substances toxiques

L'application de la loi

La biodiversité et la faune

La conservation des écosystèmes au Canada

Prédictions météorologiques et environnementales

La prévention et la préparation pour les cas d'urgence

Les produits et services d'information

Les technologies, les emplois et la mise en valeur du potentiel

Les partenariats pour le développement durable

Objet

But du Canada

Orientations d'EC (en association avec les autres ordres de gouvernement et la population canadienne)

Actions

Résultats Engagements

<p>La pollution de l'air menace la santé des Canadiens et l'environnement dont ils dépendent</p>	<p>Les substances toxiques qui s'échappent dans l'eau, dans l'air et sur le sol menacent la qualité de l'eau que nous buvons et de l'air que nous respirons; elles nuisent à notre santé et à celle des écosystèmes</p>	<p>Les Canadiens espèrent que les lois et règlements pour la conservation et la protection de l'environnement seront respectés</p>	<p>La diversité des espèces végétales et animales baisse sur la planète à un rythme alarmant</p>	<p>Les agressions de l'environnement, attribuables à l'interaction de diverses activités humaines, dégradent nos écosystèmes — le patrimoine naturel du Canada</p>	<p>Les fluctuations des conditions météorologiques et environnementales peuvent entraîner la perte de vies et nuire à la santé humaine, à la sécurité des personnes, aux écosystèmes, aux biens et à la prospérité économique</p>	<p>Le rejet accidentel de substances polluantes dans l'air, sur le sol ou dans l'eau menace la santé humaine, la sécurité et l'environnement</p>	<p>Les Canadiens doivent avoir accès aux renseignements de base dont ils ont besoin pour prendre des décisions responsables sur le triple plan social, économique et environnemental</p>	<p>Il est nécessaire de recourir à des technologies et à des techniques pour étudier les questions environnementales et pour offrir aux Canadiens des perspectives économiques</p>	<p>La sécurité environnementale du Canada est à risque parce que les facteurs économiques et écologiques sont en opposition, la capacité pour la protection de l'environnement est inégale au Canada et l'action internationale n'est pas suffisamment coordonnée</p>
<p>Protéger la santé et l'environnement des Canadiens en réduisant les incidences négatives qu'ils ont sur l'atmosphère, aider les Canadiens à mieux comprendre les conséquences de leurs activités et à mieux s'adapter à la situation</p>	<p>Éliminer la menace que représentent les substances toxiques</p>	<p>Appliquer de façon juste et efficace les lois et règlements relatifs à l'environnement</p>	<p>Conservier et accroître la biodiversité canadienne et planétaire</p>	<p>Conservier et restaurer les écosystèmes</p>	<p>Fournir aux Canadiens des prédictions sur les conditions météorologiques et environnementales et leur diffuser des avertissements opportuns et exacts lorsqu'on prévoit de violentes intempéries</p>	<p>Prévenir ou réduire la fréquence, la gravité et les conséquences pour l'environnement des situations d'urgence que connaît le Canada</p>	<p>Favoriser un écosystème responsable en aidant les Canadiens à utiliser de façon efficace l'information et les conseils qui leur sont fournis en temps opportun, en matière d'environnement</p>	<p>Donner aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prévenir la pollution et concevoir des technologies douces et une capacité verte qui offrent aux Canadiens des avantages sur le triple plan social, économique et environnemental</p>	<p>Mobiliser des partenariats efficaces à l'échelle nationale et constituer une voix forte sur la scène internationale pour élaborer un programme de développement durable</p>
<p>Cibler le changement climatique, l'ozone stratosphérique, les polluants atmosphériques dangereux, le smog, les précipitations acides et les particules qu'on peut inhaler, en prêtant une attention particulière aux secteurs de l'énergie et des transports</p>	<p>Évaluer les risques des substances toxiques et prendre les mesures prévues pour éliminer à peu près complètement les substances toxiques rémanentes et bioaccumulables pour prévenir, contrôler ou éliminer l'utilisation ou le rejet des autres substances toxiques préoccupantes</p>	<p>Cibler les contrevenants dangereux, assurer un haut degré de respect de la loi et rendre hommage à ceux qui ont un excellent rendement</p>	<p>Prendre des mesures nationales et internationales pour protéger et rétablir les espèces en péril, préserver les oiseaux migrateurs et d'autres populations fauniques et conserver les habitats de la faune</p>	<p>Comprendre les répercussions des activités humaines sur les écosystèmes; élaborer et mettre en oeuvre des stratégies pour conserver les écosystèmes; prendre les mesures voulues pour protéger les écosystèmes qui ont une grande importance nationale</p>	<p>Diffuser des prévisions et des avertissements météorologiques et établir la capacité de fournir d'autres prédictions environnementales</p>	<p>Favoriser la prévention de la pollution et la préparation aux situations d'urgence, améliorer les sciences et la technologie, donner régulièrement des conseils relativement aux interventions</p>	<p>Concevoir et fournir des produits qui répondent aux besoins des Canadiens et les aident à pratiquer un meilleur écosystème</p>	<p>Mettre au point la technologie et le savoir faire environnemental, puis les transférer à l'industrie canadienne et aux diverses collectivités pour accroître leur capacité</p>	<p>Faire preuve de leadership pour réaliser le développement durable à l'échelle fédérale, établir des programmes partagés avec d'autres secteurs de la société canadienne, favoriser et protéger les intérêts canadiens à l'étranger</p>
<ul style="list-style-type: none"> ☀ Réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada et initier des mesures internationales ✓ S'efforcer de stabiliser les émissions aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 ✓ Publier l'étude sur les effets climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Le nouveau texte de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) permet de mieux exécuter les programmes relatifs aux substances toxiques ✓ Modifier et appliquer la LCPE (1997) ✓ Appliquer la politique de gestion des substances toxiques (1996-1998) ✓ Appliquer les plans pour éliminer à peu près complètement 12 substances toxiques rémanentes et bio-accumulables (1998) ✓ Terminer l'évaluation des risques de quatre substances prioritaires (1997) ✓ Faire un examen des nouveaux produits chimiques (200 par année) et interdire ou contrôler ceux qu'on soupçonne d'être toxiques ✓ Établir des options de gestion pour 25 substances toxiques relevant de la LCPE (1997) ✓ Publier des rapports annuels en vertu de l'inventaire national des rejets polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Accroître la capacité d'application des lois et des règlements pour qu'ils soient mieux respectés ✓ Mettre en place avec les États-Unis et le Mexique, un système nord-américain de repérage des déplacements des déchets dangereux aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE) (1996-1998) ✓ Inspecter toutes les fabriques de pâtes et papiers (1996/1997) ✓ Conclure un protocole d'entente avec les États-Unis et le Mexique pour appliquer les lois sur la faune (1996) ✓ Examen par le groupe de travail national des principales prises ou ventes illégales d'oiseaux migrateurs (1996) ✓ Appliquer, après proclamation, les dispositions de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (1996) ✓ Donner plus de force aux instruments d'application par des révisions à la LCPE (1996-1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ La législation fédérale sur les espèces en péril donne lieu à des tendances positives de rétablissement des espèces menacées ou en péril ✓ Déposer le projet de loi (1996/1997) ✓ Mettre en oeuvre 11 plans de rétablissement des espèces en péril (1996/1997) et élaborer huit plans de rétablissement (1997/1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Démontrer du leadership pour assurer que l'eau douce soit propre et sûre au Canada ✓ Élaborer une stratégie fédérale pour l'eau douce (1996/1997); faire part aux Canadiens des progrès réalisés au sujet de ce dossier (1997/1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Diffuser des prévisions et des avertissements météorologiques opportuns et exacts ✓ Émettre plus de 14 000 avertissements météorologiques opportuns et exacts par année ✓ Collaborer avec les médias pour assurer la diffusion des avertissements environnementaux au moyen des technologies de pointe ✓ Respecter les normes de service qui sont publiées 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Prévenir les rejets accidentels ✓ Le Canada accueille la réunion du groupe de travail sur la stratégie pour la protection de l'environnement arctique (1996) ✓ Entente régulière avec le Conseil canadien des accidents industriels majeurs et avec l'Association canadienne de normalisation pour élaborer des normes, des lignes directrices et des codes ✓ Le Canada dirige la mise en forme définitive du document d'orientation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'évaluation des risques, ainsi que les communications pour les accidents chimiques (1998/1999) ✓ Vérifier si toutes les installations fédérales se conformeront aux exigences relatives aux urgences environnementales (1998/1999) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Les Canadiens reçoivent d'Environnement Canada des produits et des services qui répondent à leurs besoins ✓ Les recettes commerciales correspondent à la valeur économique ajoutée à l'économie canadienne ✓ Publier la déclaration nationale sur la qualité du service (1996) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Mettre au point des technologies et techniques douces pour résoudre les problèmes environnementaux et créer des emplois ✓ Mettre au point et démontrer les technologies environnementales par l'intermédiaire du programme Partenariats technologiques Canada (1996/1997) ✓ Faciliter l'accès des entreprises au Fonds canadien en fiducie (1996-1998) ✓ Constituer un fonds de prêts pour la technologie de l'environnement avec la banque Toronto-Dominion et la Diversification de l'économie de l'Ouest comme programme pilote dans l'ouest du pays (1996-1998) ✓ Accélérer la commercialisation des technologies par le biais des centres canadiens pour l'avancement de la technologie de l'environnement (1996/1997) ✓ Amorcer le programme des vérifications technologiques (1996/1997) ✓ Favoriser les créneaux commerciaux en appuyant les programmes écologiques de l'industrie ✓ Constituer une capacité environnementale par l'intermédiaire de l'Initiative internationale pour la gestion de l'environnement (1996-1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Le gouvernement fédéral doit visiblement faire preuve de leadership en intégrant les principes du développement durable dans ses politiques et ses opérations ✓ Finaliser la stratégie de développement durable d'EC (1996) ✓ Appliquer le plan du système de gestion de l'environnement d'EC (1996/1997) ✓ Réaliser les objectifs suivants : réduire la quantité de déchets des bureaux envoyés aux décharges (80 %); réduire la consommation d'énergie et d'eau; modifier les véhicules pour qu'ils puissent fonctionner avec des carburants de remplacement (75 %) (1998) ✓ Déterminer quelles mesures concilieront les facteurs économiques dans les instruments administratifs ✓ Appuyer, par des analyses socio-économiques, l'élaboration et la modification des règlements et autres textes d'application de la LCPE et de la Loi sur les pêches
<ul style="list-style-type: none"> ☀ Stabiliser, réduire ou éliminer la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone; la couche d'ozone commence à se rétablir ✓ Respecter les engagements en vertu du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone ✓ Diffuser les bulletins d'Infozone et les prévisions d'Indices UV^{uv} 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer la stratégie de prévention de la pollution ✓ Entamer des négociations avec quatre secteurs industriels et les gouvernements provinciaux relativement aux pactes environnementaux (1996) ✓ Accroître la participation au programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) (1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Les populations désignées de la faune, qui relèvent du fédéral, ont conservé ou atteint un niveau convenable ✓ Interdire les cartouches à grenailles de plomb pour la chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier dans les réserves nationales de la faune (1996/1997) et au Canada (1997/1998) ✓ Établir un partenariat pour la conservation des oiseaux de terre, avec les provinces, les territoires et les organismes non gouvernementaux (1996/1997) ✓ Appliquer le protocole de la Convention concernant les oiseaux migrateurs par des régimes de coopération en gestion de la faune (1996/1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Protéger et améliorer les habitats fauniques importants ✓ Aménager 8 nouvelles réserves nationales de la faune et 2 nouvelles refuges pour oiseaux migrateurs (1996-1998) ✓ Assurer l'habitat et influencer sur les méthodes d'utilisation des terres en vertu du plan nord-américain de gestion de la sauvagine ✓ Appliquer la disposition relative aux dons de terres en vue de la conservation (1996/1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Entreprendre et surveiller des recherches scientifiques sur les écosystèmes, établir des normes nationales, intégrer et transférer l'information ✓ Faire des recherches sur les méthodes agricoles pour en réduire l'incidence sur l'eau (1996/1997) ✓ Présenter les recommandations finales pour changer les règlements sur les mines de métaux (1996/1997) ✓ Établir un conseil consultatif externe pour la recherche-développement (1996/1997) ✓ Établir 50 directives canadiennes sur la qualité de l'environnement quant aux substances toxiques préoccupantes à l'échelle nationale dans le sol, l'eau, les sédiments ou le biote (1998/1999) ✓ Établir de 25 à 30 sites importants de surveillance et d'évaluation pour les recherches sur les changements écologiques à long terme (1998/1999) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Prendre des décisions en s'adaptant aux changements météorologiques et climatiques ✓ Mieux comprendre les répercussions sociales et économiques du changement climatique grâce aux modèles de climat ✓ Index sur la pollution atmosphérique (1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Se préparer à faire face aux rejets accidentels ✓ Établir des annexes régionales avec les É.-U. pour les déversements en eaux intérieures (1997), participer aux exercices Canada-États-Unis sur les déversements en mer pour les Grands Lacs, l'Atlantique, le Québec et le Pacifique (1996-1999) ✓ Organiser un projet pilote pour initier les Premières Nations aux interventions à faire lorsqu'il y a un déversement (1996/1997) ✓ Aider la Garde côtière canadienne à établir un centre d'excellence à Sydney, N.-É., pour la formation sur les interventions lors des déversements (1996/1997) ✓ Évaluer les types génériques de récupérateurs d'hydrocarbures et informer l'industrie (1996/1997) ✓ Constituer et améliorer les bases de données informatiques sur la cartographie des endroits névralgiques (1997/1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Recevoir des produits et des services qui aident les Canadiens à prendre des décisions responsables en matière d'environnement ✓ Rendre accessibles aux jeunes Canadiens et à leurs éducateurs les renseignements de nature environnementale introduits sur la voie verte par le truchement de SchoolNet d'ici l'été 1996 ✓ Par des relations de coopération avec les provinces et d'autres intervenants, veiller à ce que l'ensemble des données environnementales intégrées à l'échelle nationale soient accessibles aux clients ✓ Terminer l'harmonisation et la modernisation du système national de surveillance hydrologique du Canada et de la base de données (1998) ✓ Publier en 1996 un rapport détaillé sur l'état de l'environnement et continuer à publier régulièrement des bulletins sur les indicateurs environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Les secteurs industriels deviennent plus compétitifs sur le plan économique ✓ Travailler avec les intervenants pour appliquer les technologies qui permettent de réduire les rejets de substances toxiques (1996/1997) ✓ Faire mieux connaître ISO 14000, favoriser la politique relative aux produits durables et responsabiliser les producteurs (1996/1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Établir des partenariats pour promouvoir, élaborer et rationaliser les politiques et pratiques en matière d'environnement ✓ Poursuivre les campagnes de sensibilisation d'Agenda 21 pour appuyer les priorités ministérielles ✓ Conclure des ententes provinciales et territoriales pour rationaliser certaines fonctions particulières quant à la gestion de l'environnement ✓ Favoriser l'intégration des considérations de nature territoriale et d'autonomie gouvernementale des Autochtones
<ul style="list-style-type: none"> ☀ Réduire au Canada les niveaux du smog et les particules qu'on peut inhaler ✓ Terminer l'évaluation scientifique exhaustive de la question du smog (1996) ✓ Négocier un plan national et quatre plans régionaux pour la gestion du smog (1997) ✓ Négocier le nouveau protocole sur les NO_x de la Commission environnementale pour l'Europe (CEE) de l'ONU (1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Le leadership et l'expertise du Canada ✓ Par le biais du « partenariat pour la prévention de la pollution » de l'Organisation des États américains, promouvoir l'action internationale sur la réduction des principaux risques et la gestion des pesticides atmosphériques ✓ Surveiller et analyser les risques pour la santé des écosystèmes attribuables au changement climatique et aux polluants atmosphériques 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Les Canadiens comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et croient que la loi est bien appliquée ✓ Établir un plan national de sensibilisation du public pour la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (1996) ✓ Mener des sondages d'opinion pour évaluer la connaissance par le public des lois qui relèvent d'Environnement Canada et des activités pour améliorer le programme de conformité (1996) ✓ Introduire sur la Voie verte les politiques, les guides et les renseignements sur les poursuites et les mesures d'application de la loi (1996) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Le leadership et l'expertise du Canada font avancer le programme international sur la biodiversité ✓ Réglementer l'application de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial pour mieux appliquer la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) (1997/1998) ✓ Les positions du Canada quant à la Convention sur la biodiversité favorisent l'action internationale à la troisième Conférence des Parties (1996/1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Prendre des initiatives axées sur les écosystèmes prioritaires à l'échelle nationale ✓ Les Grands Lacs : rétablir 30 % de leurs usages avantageux dans 17 régions préoccupantes (1998/1999) ✓ Le Saint-Laurent : appuyer 140 projets communautaires; réduire les effluents toxiques de 56 autres usines prioritaires (1997/1998) ✓ Le bassin du fleuve Fraser : concevoir (1997) et appliquer (1998) le plan de durabilité du bassin du fleuve Fraser; réduire de 30 % la charge de contaminants des principales sources (1998) ✓ Les régions côtières de l'Atlantique : adopter pour les localités de l'Atlantique des plans de gestion de l'environnement dans 13 régions côtières dégradées (1996/1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Donner des conseils et assurer un soutien spécialisé aux principaux intervenants ✓ Maintenir le « guichet unique » pour les rapports sur les déversements au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'Atlantique; organiser un projet pilote mixte pour les rapports en Ontario pour élargir la notion de « guichet unique » (1996/1997) ✓ Avec la participation de la Garde côtière canadienne, produire des conseils sur les préparatifs mis en place pour renflouer l'Irving Whale (1996/1997) ✓ Établir et appliquer un mécanisme national de recouvrement des frais pour les conseils donnés relativement aux interventions (1997/1998) ✓ Concevoir et appliquer, dans une optique nationale, un régime d'indemnisation des gens qui réclament des dommages-intérêts (1997/1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Le public appuie largement les services fournis par Environnement Canada ✓ Publier les mesures du rendement du programme des services de qualité (1997) ✓ Émettre chaque année 2 500 prévisions et avertissements sur les glaces conformément aux normes nationales pour sauvegarder les activités maritimes ✓ Répondre chaque année à 50 millions de demandes de renseignements sur l'environnement au moyen d'une technologie novatrice qui effectivement établit une présence fédérale visible et régulière dans les localités du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ EC fait fonction de chef de file en se conformant de façon exemplaire à la LCEE et à la directive du Cabinet (1996-1998) ✓ Établir les positions d'EC et produire des conseils pour les projets canadiens de développement de façon que les décisions soient plus judicieuses (1996-1998) ✓ Commercialiser les technologies de l'environnement par des engagements internationaux en faveur de l'évaluation environnementale (1996/1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Les Canadiens ont les instruments pour donner suite aux priorités en matière d'environnement ✓ Fournir une aide financière en vertu d'Agenda 21 pour des projets portant sur les priorités nationales en matière d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Le Canada fait entendre sa voix sur la scène internationale afin de favoriser et de protéger la sécurité environnementale et les intérêts économiques du pays, et il contribue au bien commun de la planète et du commerce ✓ L'Organisation mondiale du commerce étudie les recommandations sur la conciliation des politiques commerciales et environnementales (début 1996) ✓ EC et le ministère des Finances participent à l'examen par l'OCDE des subventions et des mesures fiscales dissuasives (1996/1997) ✓ Conclure une entente de coopération environnementale avec le Chili pour préparer son accession à l'ALÉNA (1997/1998) ✓ Publier le rapport national du Canada sur les progrès réalisés avec Agenda 21; contribuer à l'examen quinquennal de la planète sur les engagements de Rio (1997/1998) ✓ Promouvoir un thème relatif à l'environnement et au développement durable pour le programme de l'APEC (1996/1997)
<ul style="list-style-type: none"> ☀ Favoriser la durabilité des secteurs canadiens de l'énergie et des transports ✓ Continuer à évaluer les avantages de l'énergie renouvelable et en encourager la conservation (1996-1998) ✓ Adopter une réglementation nationale sur la qualité de l'essence et du carburant diesel (1996) ✓ De concert avec Transports Canada, exécuter le programme des véhicules à faibles émissions (2001) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entamer des négociations avec la CEE pour établir des protocoles sur les polluants organiques rémanents et les métaux lourds (1996) ✓ Établir un plan d'action national pour protéger l'environnement marin des activités terrestres (1998) ✓ Respecter les obligations du Canada quant aux déchets dangereux aux termes de la Convention de Bâle et d'autres ententes internationales, et mieux définir ce qu'il faut entendre par « dangereux » 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Les ministères et organismes fédéraux comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et agissent en conséquence ✓ Encourager l'établissement de plans ministériels de conformité (1996) ✓ Collaborer avec les autres ministères pour atteindre un haut degré de conformité (1996-1998) ✓ Élaborer des guides d'application de la loi et d'autres instruments pour faciliter l'application des nouveaux règlements pour les installations fédérales (1996) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Instituer un cadre national pour assurer la conservation efficace de la biodiversité canadienne ✓ Appliquer la stratégie canadienne sur la biodiversité ✓ Constituer un comité national scientifique pour la biodiversité (1997/1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Acquérir la capacité scientifique d'évaluer les répercussions des décisions sociales et économiques sur l'état futur de l'environnement ✓ Recourir aux modèles scientifiques existants pour prédire le parcours de certains produits chimiques dans les Grands Lacs (1997) ✓ Orienter les décideurs par un modèle de gestion des bassins versants qui incorpore les répercussions du changement climatique, des charges agricoles et de l'urbanisation (1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Donner des conseils et assurer un soutien spécialisé aux principaux intervenants ✓ Maintenir le « guichet unique » pour les rapports sur les déversements au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'Atlantique; organiser un projet pilote mixte pour les rapports en Ontario pour élargir la notion de « guichet unique » (1996/1997) ✓ Avec la participation de la Garde côtière canadienne, produire des conseils sur les préparatifs mis en place pour renflouer l'Irving Whale (1996/1997) ✓ Établir et appliquer un mécanisme national de recouvrement des frais pour les conseils donnés relativement aux interventions (1997/1998) ✓ Concevoir et appliquer, dans une optique nationale, un régime d'indemnisation des gens qui réclament des dommages-intérêts (1997/1998) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Le public appuie largement les services fournis par Environnement Canada ✓ Publier les mesures du rendement du programme des services de qualité (1997) ✓ Émettre chaque année 2 500 prévisions et avertissements sur les glaces conformément aux normes nationales pour sauvegarder les activités maritimes ✓ Répondre chaque année à 50 millions de demandes de renseignements sur l'environnement au moyen d'une technologie novatrice qui effectivement établit une présence fédérale visible et régulière dans les localités du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ EC fait fonction de chef de file en se conformant de façon exemplaire à la LCEE et à la directive du Cabinet (1996-1998) ✓ Établir les positions d'EC et produire des conseils pour les projets canadiens de développement de façon que les décisions soient plus judicieuses (1996-1998) ✓ Commercialiser les technologies de l'environnement par des engagements internationaux en faveur de l'évaluation environnementale (1996/1997) 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Les Canadiens ont les instruments pour donner suite aux priorités en matière d'environnement ✓ Fournir une aide financière en vertu d'Agenda 21 pour des projets portant sur les priorités nationales en matière d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ☀ Le Canada fait entendre sa voix sur la scène internationale afin de favoriser et de protéger la sécurité environnementale et les intérêts économiques du pays, et il contribue au bien commun de la planète et du commerce ✓ L'Organisation mondiale du commerce étudie les recommandations sur la conciliation des politiques commerciales et environnementales (début 1996) ✓ EC et le ministère des Finances participent à l'examen par l'OCDE des subventions et des mesures fiscales dissuasives (1996/1997) ✓ Conclure une entente de coopération environnementale avec le Chili pour préparer son accession à l'ALÉNA (1997/1998) ✓ Publier le rapport national du Canada sur les progrès réalisés avec Agenda 21; contribuer à l'examen quinquennal de la planète sur les engagements de Rio (1997/1998) ✓ Promouvoir un thème relatif à l'environnement et au développement durable pour le programme de l'APEC (1996/1997)

Les faits saillants de 1995-1996

➔ Les changements atmosphériques

- Élimination complète des CFC et du méthylchloroforme.
- Adoption de la Loi sur les carburants de remplacement.
- Le Canada a convenu d'accélérer l'élimination graduelle du bromure de méthyle et des HCFC à la réunion des Parties au Protocole de Montréal à Vienne en décembre 1995.
- Dépôt du Programme d'action fédéral sur le changement climatique, par lequel le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire de 17 % d'ici l'an 2000 et de 20 % d'ici l'an 2005, par rapport aux niveaux de 1990, les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses propres opérations.

➔ Les substances toxiques

- Publication de la politique fédérale de gestion des substances toxiques.
- Publication du premier rapport de l'inventaire national des rejets polluants.
- Réponse à l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable.
- Conception d'un système de repérage informatique pour les déplacements transfrontaliers des déchets dangereux.
- Publication de la deuxième liste des substances d'intérêt prioritaire dans la Partie 1 de la Gazette du Canada.

➔ L'application de la loi

- Augmentation du nombre de poursuites judiciaires pour cas de violation de la législation sur les déchets dangereux.
- Mise à jour du protocole d'entente conclu avec la GRC relativement à la charge de l'application de la loi.

➔ La biodiversité et la faune

- Signature par le Canada et les États-Unis du protocole relatif à la Convention concernant les oiseaux migrateurs.
- Communication de la proposition législative pour une loi canadienne sur la protection des espèces en péril; fin des consultations publiques.
- Élaboration de la stratégie canadienne pour la biodiversité, de concert avec les provinces et les territoires, assortie d'un engagement officiel des ministres de tous les gouvernements à conserver la biodiversité, à utiliser les ressources de façon durable et à préparer leur propre plan d'action en réponse à la stratégie.
- Élaboration du plan d'action d'Environnement Canada sur la biodiversité.
- Appui de toutes les provinces et territoires au règlement qui permettra la proclamation de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.
- Appui à l'effort d'Équipe Canada qui a permis à Montréal d'être choisie pour le secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

➔ La conservation des écosystèmes du Canada

- Caractérisation de l'effluent de 25 usines ciblées dans le Saint-Laurent.
- Mise en forme définitive de neuf plans pour le rétablissement de l'exploitation avantagée des aires préoccupantes des Grands Lacs.
- Diminution des concentrations de dioxines et de furanes dans les poissons et les sédiments dans les aires en aval des usines de pâte dans le bassin de la rivière Fraser.
- Préparation, en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du rapport sur l'évaluation de l'Arctique qui fait l'objet actuellement d'un examen par les pairs.
- Nous avons fait connaître au monde les questions de la protection de l'environnement et du développement durable dans le Nord, en accueillant, au Canada, la seconde réunion des parlementaires de l'Arctique et en contribuant au succès de la conférence ministérielle sur la stratégie pour la protection de l'environnement arctique.

➔ Les prédictions météorologiques et environnementales

- Regroupement en 17 bureaux de services environnementaux des services de production et de diffusion des avertissements et des prévisions météorologiques.
- Parachèvement de 11 installations de radiométéo et de six installations de météocopie.
- Optimisation complète des systèmes d'observation hydrométrique.
- L'imagerie canadienne RADARSAT est maintenant utilisée de façon opérationnelle pour réduire le coût de la surveillance aérienne des glaces.

➔ La prévention et la préparation pour les cas d'urgence

- Approbation de plusieurs lignes directrices de l'Organisation maritime internationale et de l'industrie.
- Conclusion d'une entente pour les avis dans les cas d'urgences importantes en vertu de la stratégie pour la protection de l'environnement arctique.

➔ Les produits et les services d'information

- Production sur la Voie verte de quatre chapitres du troisième rapport national sur l'état de l'environnement canadien.
- Parachèvement du troisième rapport national du Canada à la Commission des Nations Unies pour le développement durable.
- Insertion de noeuds sur la Voie verte pour le Réseau d'information sur la biodiversité et pour l'échange de renseignements sur l'Inventaire national des rejets polluants. En outre, élaboration d'un système d'information géographique pour aider à l'identification des espèces canadiennes en péril.

➔ Les technologies, les emplois et la mise en valeur du potentiel

- Publication en juin 1995 de la stratégie fédérale pour la prévention de la pollution.
- Lancement du programme Action 21, un programme de financement et d'extension afin de rallier l'appui de la collectivité et l'inciter à passer à l'action pour régler les problèmes locaux en matière d'environnement.

➔ Les partenariats pour le développement durable

- Publication du Guide de l'écogouvernement pour aider tous les ministères fédéraux à rédiger leurs stratégies de développement durable.
- L'entente intergouvernementale canadienne relative à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE) est entrée en vigueur.
- Sanction royale pour la mesure législative établissant le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable dans le bureau du Vérificateur général.

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique dont la fonction consiste à aider les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qu'il faut protéger, respecter et conserver.

La priorité consiste à faire du développement durable une réalité au Canada. Environnement Canada transpose les principes du développement durable en mesures plus concrètes pour aider les Canadiens à prendre des décisions respectueuses de l'environnement.

Le développement durable n'arrive pas par génération spontanée. Il faut intégrer en un seul tout la planification et les décisions. Les Canadiens nous ont dit vouloir que le pays poursuive sa marche vers le développement durable. Le présent plan d'action constitue l'engagement du Ministère d'arriver à bonne fin dans cette voie.

À l'intérieur de ce dépliant, vous trouverez les trois sous-fonctions du Ministère et leurs composantes. Dans chacune des sous-fonctions, le Ministère répond aux défis que le pays doit relever pour réaliser le développement durable. Chaque sous-fonction est liée aux autres qui, ensemble, forment un tout dynamique.

La durabilité environnementale deviendra donc une réalité si nous atteignons tous les buts des composantes du plan d'action. Pour que le Canada puisse se rapprocher de cette réalité, Environnement Canada retient plus particulièrement certains aspects de l'environnement et il travaille en association avec les autres ordres de gouvernement et la population canadienne en général. Les « actions » de chaque composante donnent un échantillon des résultats et des engagements que le Ministère lui-même aura réalisés à la fin de l'exercice 1999/2000. Le Ministère rendra compte au Parlement et aux Canadiens de la façon dont il aura réussi à atteindre ces résultats.

Dans la première sous-fonction, *un environnement sain*, le Ministère donne suite à la nécessité de comprendre l'environnement et il indique ce que les Canadiens doivent faire pour conserver leur environnement.

Dans la deuxième sous-fonction, *la sécurité contre les risques environnementaux*, il s'agit de prolonger la période pour laquelle nous gérons les risques et d'établir un lien entre les conditions actuelles et ce que sera probablement à l'avenir l'état de l'environnement et quels seront les risques attribuables à ce moment-là à l'environnement, de façon que nous puissions gérer les risques avec plus d'efficacité.

Dans la troisième sous-fonction, *une société plus verte*, le Ministère traite du défi administratif qui consiste à concilier les intérêts écologiques et économiques, à supprimer les entraves à la prise de mesures responsables par rapport à l'environnement et à accroître la capacité de tous les secteurs de la société d'agir conformément à leurs valeurs et à leurs responsabilités environnementales.

Les sous-fonctions correspondent à ce que nous faisons. Il est tout aussi important à la longue, bien que ce ne soit pas aussi manifeste, de savoir comment le Ministère est administré. Malgré les réductions budgétaires de la dernière année, et qui se poursuivront à l'avenir, le Ministère s'efforce hardiment de trouver de meilleures façons de composer avec le changement tout en continuant à offrir aux Canadiens des services qu'ils jugeront utiles.

Au cours des quatre prochaines années, Environnement Canada cherchera particulièrement à atteindre les objectifs suivants :

- Aménager les importants changements sur le plan des ressources par suite de l'examen des programmes :
 - Nous continuerons à offrir un service de qualité, comme en témoignent nos résultats et nos engagements, tout en réduisant de tiers d'ici trois ans les dépenses du Ministère par suite de l'examen des programmes et des réductions de dépenses connexes.
- Fortifier le partenariat avec les provinces et les territoires :
 - Pour assurer une bonne protection à l'environnement du Canada, il faut qu'il y ait un bon partenariat entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Environnement Canada poursuivra le dialogue pour intensifier la coopération intergouvernementale.
- Veiller à ce que les ressources soient consacrées aux plus grandes priorités :
 - Les décisions ministérielles seront meilleures si les orientations sont plus intégrées; nous donnerons plus de poids à la gestion de la recherche-développement par un comité avisé externe sur la recherche et le développement et en continuant à nous aligner sur les principes du développement durable et sur la stratégie fédérale des sciences et de la technologie.
- Satisfaire aux exigences du public qui veut nous voir trouver une façon meilleure, plus accessible et plus novatrice d'offrir nos services :
 - Environnement Canada exploite la technologie de l'information pour mieux communiquer avec ses clients et avec les Canadiens en général; il améliore également ses services en peaufinant les modalités de ses programmes, en innovant sur la façon d'offrir ses services (y compris la commercialisation et les nouveaux modes de prestation des services) et en prenant les mesures voulues pour que ses services soient de qualité; en adoptant la gestion axées sur les résultats, les sphères de responsabilisation sont mieux définies pour toutes les parties qui participent au partage des responsabilités en matière d'environnement, dans des circonstances souvent complexes.
- Intensifier le partenariat avec d'autres ministères fédéraux :
 - Environnement Canada travaille de près avec un bon nombre de ministères sur des questions d'intérêt partagé, telles que les stratégies de développement durable, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la stratégie fédérale pour l'eau douce, des projets de recherche et de développement et dans le cadre des industries environnementales.
- Édifier un effectif plus solide :
 - Le Ministère veillera à ce que les compétences et les connaissances soient bien dosées parmi son personnel et à ce que son milieu soit de nature à attirer et à conserver des employés hautement qualifiés dans une multitude de professions.

Pour plus de renseignements

This publication is also available in English.

Si vous désirez plus de renseignements à ce sujet ou si vous voulez obtenir un exemplaire du plan d'action d'Environnement Canada pour 1996/1997 - 1999/2000, veuillez vous adresser à l'Informatique d'Environnement Canada à Hull, au Québec, au numéro (819) 997-2800 ou envoyer un message par courrier électronique à enviroinfo@cpgsv1.am.doe.ca@igw ou écrire à l'Informatique d'Environnement Canada, 351, boul. St-Joseph, Hull (Québec) K1A 0H3

